



Unité de formation AI / CPM

Evologia

Aurore 6

CH-2053 Cernier

Responsable de l'Unité

Grégory Tschopp

e-mail gregory.tschopp@ne.ch

Tél. 032 886 5 800

Fax 032 886 5 802

Natel 079 745 17 59

L'UFAl / CPM - Historique :

En 1997, l'Unité de formation AI naît de la création d'un partenariat unissant le Centre pédagogique de Malvilliers, le Service des Parcs et Promenades de la Ville de Neuchâtel, le Site cantonal de Cernier et l'Ecole cantonale des métiers de la terre et de la nature (ECMTN).

Depuis, les entités de ce partenariat ont évidemment évolué, tant au niveau de la forme que du contenu : les dénominations ont en effet été revisitées (ex : Evologia, EMTN) et leurs missions se sont adaptées aux paramètres actuels.

De plus, le noyau de base s'est élargi à d'autres partenaires employeurs d'établissements et de collectivités majoritairement publiques.

L'UFAl / CPM – Contexte institutionnel :

L'Unité, sise à Evologia, se trouve éloignée de la maison mère (CPM) de quelques kilomètres. L'UFAl reste une structure à part entière de celle-ci, dépendante et dirigée par la direction du Centre et son Conseil de fondation.

Le responsable de l'Unité incarne le lien formel existant entre cette structure de formation et le Centre pédagogique.

La possibilité d'hébergement du Foyer La Colline à Malvilliers représente elle aussi une structure affiliée à la Fondation et au service de l'UFAl.

L'UFAl / CPM – Réseau professionnel :

- Office AI (NE; JU; GE notamment)
- Service des formations post-obligatoires (SFPO)
- Service de protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ)
- Offices Régionaux d'Orientation Professionnelle et Scolaire (DROSP)
- Mod'Emploi, Semestre de Motivation (SEMO)
- Centres pédagogiques et secteurs industriels spécialisés
- Autres Unités de formation ou Centres de Formation Professionnelle et Sociale (CFPS)

L'UFAl / CPM – Partenaires de formation (Actuellement) :

- Service des Parcs et Promenades de la Ville de Neuchâtel
- Evologia
- Ecole des Métiers de la Terre et de la Nature (EMTN)
- Ecole des Arts et Métiers (EAM-CPLN)
- Centre Professionnel des Métiers du Bâtiment (CPMB)
- Service de la Voirie de la Ville de Neuchâtel
- Service des Espaces Verts de la Ville de La Chaux-de-Fonds
- Hôpital Neuchâtelois – Landeyeux
- Fondation Sombaille Jeunesse
- Entreprise T. Kaufmann, Dombresson (entreprise forestière)
- Pellaton Paysagisme, St-Aubin-Sauges
- Ferme Teddy Monnier, Dombresson (CEMO)
- Office des poursuites

L'UFAl / CPM – Partenaires privilégiés :

- L'apprenti-e
- Son réseau familial

L'UFAI / CPM – Cadre général :

L'Unité souhaite se profiler sous la forme d'une structure évolutive, ajustable aux contingences socio-conjoncturelles, mais surtout prête à s'adapter au mieux aux besoins propres de l'apprenti-e.

Capacité :	30 apprenti(e)s au maximum 4-5 places en internat (Foyer La Colline)
Profil :	Toute personne arrivée au terme de la scolarité obligatoire, en proie à des difficultés physiques, psychologiques, psychiques, neurologiques, sensorielles, affectives, comportementales, pour autant que l'AI ait admis et accepté la recevabilité du droit au financement de la formation.
Niveau attendu :	Aptitudes cognitives, pratiques et sociales correspondant à une perspective d'intégration socio-économique au moins partielle.
Provenance :	Milieu institutionnel ou ouvert Enseignement spécialisé, classes terminales voire classes publiques traditionnelles
Prestations particulières :	Entretiens et stages d'observations, accompagnement et soutien à la formation (pédagogique, pratique et scolaire), collaboration avec les éventuels autres intervenants professionnels (médecin, assistant social, éducateur, thérapeute, etc.)

L'UFAI / CPM – Procédure d'admission et cursus de formation :

1. Prise de contact :
 - a) Le mandataire AI, en connaissance de cause, oriente son assuré vers notre Unité
 - b) En prospection libre, le jeune (ou son parent) prend contact avec le responsable de l'Unité
2. Entretien de présentation :

Cette rencontre qui débouche parfois sur une visite de la structure de formation, permet un premier tour théorique quant à la viabilité d'un projet encore à construire.
On y vérifie notamment l'adéquation des attentes du jeune vis-à-vis des possibilités effectives de formation.
3. Stage pratique de 2 semaines :

Dans ce laps de temps relativement restreint, l'intention principale réside dans la vérification de l'orientation professionnelle, en s'attachant prioritairement aux démonstrations motivationnelles du stagiaire.
Ses prédispositions techniques en terme de potentiel d'apprentissage ne sont évidemment pas occultées.
4. Bilan de stage et préavis :
 - a) En cas de désintérêt du candidat ou de préavis négatif de la part de l'Unité, la procédure s'arrête. Si l'AI est déjà impliquée, elle se charge de reprendre la gestion du dossier.
 - b) En cas d'intérêt du candidat confirmé et de préavis positif de la part de l'Unité, un rapport est adressé à qui de droit (idéalement directement à l'AI). Puis, pour autant qu'un mandataire avalise le projet, une décision d'octroi de l' "orientation professionnelle" est rendue.
5. Année de mise au travail :

Un contrat de mise au travail engage l'apprenti-e sur une année, sachant que seule la décision AI fait effectivement foi. Ainsi, formellement, cette période se divise en deux temps :

 - a) Une période d' "Orientation professionnelle" de 6 mois au terme de laquelle l'AI demande un rapport, confirmant ou infirmant la viabilité du projet. Une éventuelle réorientation vers une autre structure peut être ainsi envisagée.
 - b) Une période de "Préparation spécifique à la formation" de 6 mois, permet de déterminer ou de confirmer le type de filière possible.

6. Engagement à la formation

Se référer aux filières de formation (FPra, FE ou AFP, CFC)

L'UFAI / CPM – Filières de formation :

La filière de formation se détermine en fonction du potentiel d'apprentissage de l'apprenti-e.

- a) Formation pratique en 1 ou 2 ans (FPra INSOS) : elle est certifiée par l'UFAI et l'employeur partenaire qui atteste des compétences acquises ; reconnaissance fédérale par INSOS.
- b) Formation élémentaire en 2 ans (FE) : attestation des compétences acquises par l'autorité fédérale ; ce type de formation devrait définitivement disparaître d'ici à la fin 2011.
- c) Formation initiale en 1 ans (AFP) : attestation de formation pratique par l'autorité fédérale ; l'AFP équivaldrait à la réussite d'une première année CFC.
- d) Formation en 3 ans (CFC) : Certification de capacités par l'autorité fédérale ; il est très rare d'orienter un-e apprenti-e directement vers cette filière.
- e) Reclassement professionnel (RP) : cette nouvelle formation s'adresse évidemment à des personnes d'un âge plus avancé, possédant déjà un métier mais se trouvant dans l'impossibilité de l'exercer pour des raisons de santé.

L'UFAI / CPM – Professions possibles :

En principe, cela devrait être possible dans toutes les professions "pratiques", à partir du moment où un employeur est d'accord d'assurer la formation en partenariat avec l'UFAI/CPM. Cependant, au-delà de notre réseau de formateurs (partenaires actuels), nous ne prospectons pas activement pour d'autres possibilités de formation, même si nous pourrions être prêts à reprendre un projet déjà initié.

- Horticulteur-trice (paysagisme ou production) : FPra, FE, CFC
- Forestier-bûcheron : FPra, AFP, CFC
- Agent-e d'exploitation : FPra, FE, CFC
- Intendant-e : FPra, AFP, CFC
- Logisticien-ne : FPra, AFP, CFC
- Menuisier-ère : FPra, AFP, CFC
- Cuisinier-ère : FPra, AFP, CFC
- Employé-e en restauration : AFP, CFC
- Employé de commerce : AFP, CFC
- agro-praticien: FPra, AFP, CFC
- aide recycleur: FPra, AFP, CFC
- A voir.